

Procès-verbal de réunion
Séance du 10 octobre 2022.

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX le DIX OCTOBRE à 20H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Béatrice LATOUCHE, Maire

Présents : Mme Béatrice LATOUCHE, Mme Laurence HUTEREAU, M. Jean-Claude AMY, Mme Corinne BOUREL, M. Michel CHANTEPIE, Mme Ingrid LIÉNARD, M. Philippe DELAUNAY, Mme Céline PETIT, Mme Alexandra CORBEAU, Mme Graziella GANNE, Mme Morgane GARREAU, Mme Rose-Marie LEDRU, M. Jean LE GALLET, M. Michel NÉRON, M. Pascal RENOU, M. Jean-Paul TRICOT, Mme Monika BRETON, M. Claude ÉVEILLEAU, M. Jean-Marc FORESTIER, M. Roland FRIZON, Mme Sonia POTTIER.

Absents excusés :

M. Mahmoud BEN KACHOUT donne pouvoir à M. Michel CHANTEPIE
Mme Françoise CHANTOISEAU donne pouvoir à Mme Béatrice LATOUCHE
M. Louis-Jean de NICOLAY donne pouvoir à M. Philippe DELAUNAY
M. William DEROUET donne pouvoir à Mme Graziella GANNE
Mme Anaïs HÉRIN donne pouvoir à Mme Céline PETIT
Mme Annie BOUTELOUP donne pouvoir à M. Claude EVEILLEAU
M. Jacky DECERS
M. Gérard LEMOINE

Secrétaire de séance : M. AMY

Membres : En exercice : 29
 Présents : 22
 Votants : 28

Approbation du PV du 5 septembre 2022 : [Approuvé à l'unanimité](#)

ORDRE DU JOUR :

I. Affaires générales

- Rapport annuel du délégataire en eau potable
- Convention de l'Opération de Revitalisation des Territoires

II. Affaires financières

- Décision Modificative n°1 – Budget assainissement
- Constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – Programme 2023-2025
- Rapport définitif de la CLECT
- Souscription d'emprunts (2 délibérations)

III.Ressources Humaines

- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (recensement de la population)

IV.Urbanisme

- Cession du local et du parking boulevard des tourelles
- Numérotation des bâtiments n°3 et n°4 de la friche industrielle
- Numérotation de la parcelle AK 211 sis rue du Roy Henry

V.Informations diverses

- Information des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et informations générales

Ordre du jour approuvé à l'unanimité.

I – Affaires générales

• RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE EN EAU POTABLE

Les membres du Conseil Municipal ont préalablement à la séance pris connaissance du rapport annuel 2021 du délégataire en eau potable.

Ce rapport a été présenté par Véolia lors de la commission « Finances » en date du 20 juin 2022.

Le Conseil Municipal, après vote, par 25 voix pour et 2 abstentions (de **M. FRIZON** et de **M. FORESTIER**), approuve le rapport annuel 2021 du délégataire en eau potable.

M. FRIZON : « Lors d'une émission télévisée, il a été dit que dix millions de Français auraient pu avoir leur eau déclaré non potable l'an dernier, l'autorité sanitaire semble dépassée, pour éviter, on fixe de *nouveaux seuils plus élevés y compris* pour de nouveaux produits aux conséquences inconnues par exemple les métabolites qui sont issus de la dégradation des pesticides.

3 307 communes ont connu un dépassement en 2021, M. Jérôme SALOMON, le Directeur Général de la santé, après avoir prôné une application stricte des limites de sécurité, un an après tolère, car 10 millions de consommateurs sans eau potable, cela aurait été un gros « bazar politique ».

En Allemagne, par exemple, on tolère 3 microgrammes par litre ; dans le Pas-de Calais, c'est 44 microgrammes par litre, il y a un vrai problème sur les valeurs. ».

Mme le Maire : « En effet, la réglementation Française fait que notre eau est potable. Nous avons la chance d'avoir de l'eau en quantité dans notre territoire. Cet été, certaines communes n'avaient plus d'eau potable. Nous nous plions bien évidemment à la réglementation de l'ARS. »

Contre :0

Abstention : **M. FRIZON, M. FORESTIER.**

Pour : 25

• CONVENTION DE L'OPÉRATION DE REVITALISATION DES TERRITOIRES

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'ORT est donc un cadre intégrateur qui se matérialise par une convention signée entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'Etat et ses établissements publics, ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

La convention délimite un périmètre de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention comprenant :

- nécessairement le centre-ville de la ville principale de l'EPCI signataire,
- éventuellement un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres.

Ce choix doit être notamment cohérent avec la stratégie d'ensemble de revitalisation de la centralité principale.

Ici deux périmètres ont été délimités sur les villes faisant parties du dispositif Petites Villes de Demain que sont le Lude et Mayet.

Les avantages concrets et immédiats de l'ORT confèrent des nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques),
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien),
- Mieux maîtriser le foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux),
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites).

Madame le Maire propose au conseil d'approuver la convention ORT évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2021-2026 et de l'autoriser à la signer.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention ORT et autorise Madame le Maire, à signer tous les documents afférents.

M. FRIZON : « La commune d'Aubigné Racan a voté contre sait-on pourquoi ? »

Mme le Maire : « Ils ont donné un avis défavorable parce qu'il aurait voulu être Petite Ville de Demain, mais ce n'est pas possible puisqu'il ne peut y avoir qu'une ville centre et qu'une ville secondaire. »

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

M. DECERS est arrivé à 20H11, il n'a donc pas pris part aux deux premières délibérations.

II – Affaires financières

• DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ASSAINISSEMENT

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, des études de faisabilité sont nécessaires. De plus, des matériels défectueux ont dû être remplacés.

Une décision modificative est donc nécessaire :

- Section d'investissement	
Prendre au 2315	33 050.00 €
Porter au 203	23 050.00 €
Porter au 2156	10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette décision modificative.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE – PROGRAMME 2023-2025

Suite à la prise de compétence voirie au 1^{er} janvier 2018 et au groupement de commande qui prend fin au 31/12/2022, il est proposé, afin d'optimiser l'achat public des travaux d'entretien de la voirie communale et intercommunale, de mettre en place un nouveau groupement de commande en application des dispositions prévues aux articles L2113-6 à 8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention.
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 de la Code de la Commande Publique,

Vu le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'adhérer au groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale – Programme 2023-2025,

- approuve le projet de convention constituant le groupement de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale et intercommunale-Programme 2023-2025,
- autorise Madame le Maire à signer la convention,
- désigne la Communauté de Communes Sud Sarthe, représentée par Monsieur François BOUSSARD, Président, en qualité de coordonnateur du groupement de commande,
- désigne parmi ses membres Mme Béatrice LATOUCHE, membre titulaire et M. Jean-Claude AMY, membre suppléant de la commission de travail du groupement.
- décide de fixer les montants de travaux à réaliser chaque année comme suit :
 - Montant minimum HT : 100 000 € (soit un montant TTC de 120 000 €)
 - Montant maximum HT (3 fois le minimum HT) : 300 000 € (soit un montant TTC de 360 000 €)
- donne pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

RAPPORT DÉFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Mme le Maire précise que le montant définitif 2022 s'élève à 761 363.04 € (prévision budget 2022 = 761 254 €).

Délibération :

Madame Le Maire rappelle que la CLECT est chargée d'évaluer le coût des charges transférées par les communes à chaque transfert de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la Fiscalité Professionnelle Unique.

Toutefois, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de celle-ci, de définir les attributions de compensation définitives 2022.

Lors de la réunion du 12 septembre 2022 ont été abordés :

- Rôle de la CLECT,
- Modalités de fixation initiale du montant de l'attribution de compensation,
- Présentation des montants d'attribution de compensation pour 2022,
- Evaluation des charges transférées,
- Attributions de compensation définitives 2022.

Après lecture du rapport de la CLECT, le conseil municipal est invité à approuver ledit rapport.

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées du 12 septembre 2022,

Considérant la nécessité de se prononcer sur le rapport de la CLECT du 12 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** d'approuver le rapport 2022 de la CLECT de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• **SOUSCRIPTION D'EMPRUNTS**

Considérant l'étude des offres par la commission des Finances en date du 29 octobre 2022, et considérant son avis, Madame le Maire propose la souscription de l'emprunt de 800 000 € auprès de deux financeurs différents.

• **RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT D'UN MONTANT DE 400 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE L'ANJOU ET DU MAINE :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 27 voix pour et une abstention de **M. FRIZON**.

- ✓ décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 400 000 €uros, destiné à financer divers projets d'investissement aux conditions suivantes :

Montant :	400 000 €
Taux fixe :	2.98 %
Durée :	25 ans échéances constantes
Périodicité :	trimestrielle
Frais dossier :	400 €

- ✓ prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- ✓ prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme Béatrice LATOUCHE en qualité de Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

M. FRIZON : « A quoi ce prêt va-t-il servir ? »

Mme le Maire : « Cet emprunt va nous aider pour le budget d'investissement, nous avons voté cette année un budget de 3 000 0000 €, nous avons besoin de 800 000 € afin de pouvoir l'ajuster. Nous avons un certain nombre de prêts qui arrivent à échéance et qui vont pouvoir couvrir la différence entre les prêts que nous faisons et ceux qui s'achèvent.

800 000 € ce n'est pas une somme qui va couvrir les 3 000 000 € d'investissement mais seulement une partie. Tout dépend aussi de l'arrivée des subventions. Je rappelle que lorsque nous lançons un projet d'investissement, nous sommes obligés de le mettre dans le budget, mais, ce n'est pas pour cela qu'il est dépensé. Pour les Bords de Loir par exemple, nous l'avions mis sur le budget de l'année dernière afin de mettre en œuvre les études, les travaux commencent seulement cette année.

Afin d'ajuster notre budget, nous avons besoin seulement de 800 000 €, le reste étant financé par la commune, par son budget d'investissement, mais aussi, par les ventes de plusieurs bâtiments que nous avons faites cette année. Ces projets vous les connaissez, puisque nous les avons votés, il y a les bords de loir, la voirie, des travaux de restauration de bâtiments... »

M. FRIZON : « Est-ce que ça impacte notre capacité d'emprunt futur ? »

Mme le Maire : « Obligatoirement, lorsque nous souscrivons à un emprunt cela impacte la capacité d'endettement, mais comme nous avons des prêts qui vont s'achever, nous allons revenir au taux d'endettement que nous avions avant, même moins, puisque nous avons des prêts importants qui étaient plutôt dédiés à Ronsard. Ces prêts-là vont nous permettre de réinvestir, de réemprunter puisque le taux d'endettement va baisser »

Contre : 0

Abstention : **M. FRIZON**

Pour : 27

• **RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT PRU PVD D'UN MONTANT TOTAL DE 400 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Pour le financement de l'opération, Madame la Maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 400 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PRU PVD

Montant : 400 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 60 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : Déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt (240 €)

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

- ✓ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de demander à la caisse des Dépôts et consignations, l'attribution d'un prêt de 400 000 €uros destiné à financer divers projets d'investissement.

Mme le Maire précise à **M. FRIZON** que toutes les explications sont dans le compte-rendu de la commission finances.

M. FRIZON : « Je n'ai pas été invité à la commission finances. »

Mme Le Maire : « **M. FORESTIER** a été invité. »

M. FRIZON : « Oui mais je suis inscrit. »

Mme BOUREL explique que la convocation à la commission finances a été envoyée avant l'inscription aux commissions.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

III – Ressources Humaines

• CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du recensement de la population en 2023,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif à temps non-complet (20/35^{ème}), pour superviser les opérations de recensement de la population, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 2 mois.

L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2023.

Mme le Maire : « Pour la population qui m'écoute, il faut savoir que toute personne qui vient vous voir pour le recensement doit être munie de sa carte de recensement où apparaît sa photo, son nom et la signature de la mairie. Ce n'est pas n'importe quelle personne qui peut faire le recensement, c'est obligatoirement des personnes agréées par la commune. Si vous avez un doute, il ne faut pas hésiter à appeler la mairie pour savoir si c'est bien la bonne personne qui fait le recensement. Je rappelle que le recensement est très important pour la commune, il sert à connaître le nombre d'habitants et de calculer nos dotations pour la commune. »

Mme BOUREL : « Dans le Loir et Marconne, nous diffuserons les photos de chaque agent recenseur. »

M FORESTIER : « Allez-vous faire une diffusion dans la presse ? »

Mme le Maire : « Nous allons faire un article de presse avec l'équipe de recensement sur les documents de communication officiel. »

Mme le Maire : « Les personnes qui ont envie de participer au recensement, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la mairie, ce sont des contrats intéressants qui permettent de parcourir la ville et de rencontrer les habitants. »

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

IV- Urbanisme

• CESSION DU BATIMENT CADASTRÉ AV3 SIS BOULEVARD DES TOURELLES ET DU PARKING

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour la vente du local sis « boulevard des Tourelles » cadastré AV3, d'une surface de 2877m², au prix de 234 000 € (deux cent trente-quatre mille euros) et du parking adjacent au prix de 4,5 € le m².

Vu l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la vente du local cadastré AV3, au prix de 234 000 € (deux cent trente-quatre mille euros), hors frais de notaire et du parking adjacent au prix 4.5 € le m² hors frais de notaire.

Madame le Maire précise que le bornage du parking est en cours.

M. TRICOT demande quelle est la superficie de ce parking ?

Mme le Maire donnera la réponse après le bornage, mais précise que M. TRICOT connaît la parcelle.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• **NUMÉROTATION DES BATIMENTS N°3 ET N°4 DE LA FRICHE INDUSTRIELLE**

Madame le Maire indique que la numérotation des immeubles bâtis constitue une mesure de police générale qu'elle peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, il convient pour faciliter le repérage et le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'acquisition de la friche industrielle par la commune nouvelle de Le Lude,

Considérant la mise en location des bâtiments n°3 et n°4,

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer :

- pour le bâtiment n°3 cadastré section AB n°27 (en partie) – 178 – 179 – 201 – 202 – 204 – 207 – 208 – 210 – 251 – 253, le numéro 18bis rue des Bichousières,
- pour le bâtiment n°4 cadastré section AB n°141 et 198, le numéro 26bis rue des Bichousières,

afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NUMÉROTE** les bâtiments n°3 et n°4,
- **DIT** que l'acquisition des nouvelles numérotations est financée par la commune,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

• NUMÉROTATION DE LA PARCELLE AK 211 SIS RUE DU ROY HENRY

Madame le Maire indique que la numérotation des immeubles bâtis constitue une mesure de police générale qu'elle peut prescrire en application de l'article L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

De plus, il convient pour faciliter le repérage et le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Considérant l'avis favorable du permis de construire n° 7217622Z003 – construction d'un garage atelier non chauffé.

Madame Le Maire propose à l'assemblée d'attribuer :

- Le numéro 1 Quater rue du Roy Henry pour la parcelle cadastrée section AK 211, afin de faciliter le repérage au sein de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NUMÉROTE** la parcelle cadastrée section AK 211,
- **DIT** que l'acquisition des nouvelles numérotations est financée par la commune,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Contre :

Abstention :

Pour : à l'unanimité

IV – Informations diverses

• INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Dates des prochains conseils : 14 novembre ; 12 décembre ; 30 janvier
- Démarrage des travaux de l'aménagement des bords de Loir le 5 octobre
- Nom du bac à chaîne : Ludauloir

• INFORMATION DES ÉLUS EN CHARGE DES COMMISSIONS

Mme PETIT : « Commission : Santé et solidarité »

1) Résidence des Lilas

- Les travaux de la résidence autonomie des Lilas ont démarré le 27 septembre.

2) Noël des aînés

- Le repas de Noël des aînés ruraux est prévu le dimanche 11 décembre à 12H00.
- La préparation des colis de Noël aura lieu le jeudi 15 décembre à 14H00

- Distribution des colis de Noël le vendredi 16 décembre avec un goûter dans l'après-midi.
- Livraison des colis le samedi matin 17 décembre pour les personnes qui n'auraient pas pu le récupérer le vendredi.

Mme PETIT précise aux élus du Conseil Municipal, qu'ils peuvent venir aider pour le repas de Noël du dimanche 11 décembre, il y a besoin de bras, vous pouvez vous faire connaître auprès de Mme BERTIN ou d'elle-même.

Mme le Maire confirme au Conseil Municipal, qu'afin de faire des économies, il a été décidé de ne pas prendre de personnes pour le service mais ce seront nos élus qui serviront nos anciens.

Mme HUTEREAU : « Commission : Sport, vie associative et jumelage. »

1) Tennis Paddel :

- L'appel d'offres lancé le 16 septembre,
- Ouverture et analyse des plis le 14 novembre
- Subvention obtenue de 96 600 € pour un budget de 150 000 €

2) Manifestations sportives :

- Dimanche 16 octobre LUDO ROMAINE départ à Dissé-sous-le Lude.
- Dimanche 23 octobre foulées ludoises.
- Plusieurs associations sportives font des opérations pour Octobre Rose à différentes dates.

M CHANTEPIE : « Développement circulaire, embellissement, cimetière. »

1) Une naissance un arbre :

- Renouvellement de l'opération une naissance, un arbre, le 12 novembre au Lude à 10h30 pour 19 enfants et à Dissé-sous-le Lude à 11H00 pour 1 enfant.

M AMY : « Sécurité, Bâtiments, accessibilité »

1) Travaux :

- Les travaux de menuiserie sont terminés.
- Le cheminement qui était prévu sur la voix douce (voix qui va partir de la maison des services vers l'esplanade Brassens) devrait se poursuivre et peut-être terminé pour la fin de l'année.
- Deux bâtiments industriels seront disponibles au 1er novembre rue des Bichousières

Mme LIÉNARD : « Jeunesse, éducation et citoyenneté. »

1) Conseil Municipal Jeunes

- Une présentation du Conseil Municipal Jeunes a été faite le 19 septembre dans les écoles Les Louperviers, Brassens et Sainte-Anne.
- Election a eu lieu le 3 octobre en présence de Frédérique EVEILLEAU et Annie BOUTELOUP.
- 19 jeunes ont été élus ; le ou la Maire et les adjoints du Conseil Municipal Jeunes vont être élus le 22 octobre.

M. DELAUNAY : « Attractivité, économie, tourisme. »

1) Saison touristique

- La saison touristique s'est terminée dimanche dernier, la saison a été belle, meilleure que la saison 2019 avant Covid.

2) Bâtiments communaux :

- L'arrivée d'un premier porteur de projets dans nos bâtiments économiques devait avoir lieu mais le bailleur de ce dernier a renégocié le bail du locatif qui les liait et a réussi à retenir son locataire.
- Plusieurs demandes ont été faites et les dossiers sont étudiées.
- Etendue de la communication plus largement.

Mme le Maire précise qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter puisque plusieurs porteurs de projets sont venus visiter les bâtiments. Des travaux sont aussi à faire puisqu'il a été déposé un permis d'aménager, certains travaux de voirie, de plantations sont encore à faire. Ensuite ils seront entièrement à disposition à la location ou à l'achat en crédit-bail.

M. LE GALLET : « Culture »

1) Événements passés depuis le dernier Conseil Municipal :

- Spectacle Boeïng Boeïng du 2 octobre : mise en place et une première pour le nouveau logiciel du culturel, 254 spectateurs et souscription de 96 cartes d'abonnement.
- Semaine bleue : projection du film L'Etudiante et Monsieur Henri, suivi d'un goûter : 122 participants, en léger recul par rapport aux années précédentes. Événement gratuit pour tous, offert par le Conseil Départemental.
- Pour les films projetés durant cette période ; toujours peu de spectateurs.

Madame le Maire précise que nationalement le cinéma souffre, ce n'est pas seulement au Lude. Des acteurs se mobilisent afin de voir comment ils pourraient influencer sur le prix du billet. Au Lude, le prix est faible par rapport aux cinémas qui nous entourent, la salle n'est pas en 4 k mais le cinéma est de qualité.

Il y a une augmentation importante de films regardés à domicile, les gens ont du mal à venir au cinéma.

Mme le Maire précise que le service culturel de la mairie ne peut fonctionner que si les habitants y participent, c'est ainsi que nous pouvons investir dans la culture.

2) Événements à venir

- Mardi 11 octobre, dans le cadre de la semaine du goût du 10 au 16 octobre ; projection du film : LA DEGUSTATION à 20H30 avec au préalable, dès 18H00 sur l'esplanade Ronsard, un marché de produits locaux bio « court-circuit biolude » et dégustation d'une soupe. Une place de cinéma = une assiette de soupe (trois variétés possibles).
- Vendredi 14 octobre à 20H30 à L'espace Ronsard : théâtre d'humour : « Et si les œuvres d'art pouvaient parler ? » 6 € pour le tarif plein et 4 € pour les abonnés.
- Du 22 octobre au 6 novembre : « Graines d'Images juniors tarif unique à 4 € avec un passeport réservé aux enfants valable dans toutes les salles partenaires de la Sarthe. Au bout de 3 séances, la 4ème place est gratuite. A Ronsard, il y a 10 films et 25 projections.
- Mercredi 9 novembre, cinéma sénior à 15H00 avec projection du film « Une belle course » 3€50 pour les plus de 65 ans et 5 € pour les autres personnes.
- Dimanche 20 novembre, théâtre à Ronsard 15H00 ; « Elle Emoi. » tarif 10 € et 7 € pour les abonnés.
- Dimanche 18 décembre cinéma de Noël à Ronsard. Dès 10H00, accueil des familles avec goûter de Noël, projection du film à 11H00. Le choix du film n'est pas encore fait, ce sera la surprise. Entrée gratuite.

➤ **Madame le Maire** précise que ce n'est pas que pour les enfants, c'est pour les familles.

- Vendredi 6 janvier 2023, avec les JMF à 20H30 par la compagnie « Toumback » « Quand est ce qu'on danse ». tarif 6 € et 4 € pour les abonnés.
- Mercredi 26 octobre à 17H00, dans le cadre de « Faite en famille » à la bibliothèque ; spectacle jeunesse avec les Contes de la Grange Hantée, à partir de 6 ans.
- Vendredi 21 octobre de 18H00 à 22H00, soirée jeux à la bibliothèque/ludothèque.
- L'espace Micro-Folie est ouvert au public les mercredis toute la journée ainsi que les jeudis matin.

V – Questions de la minorité

Mme POTTIER :

1/ Où en est la location ou la cession des 3 ateliers relais ?

Mme le Maire : « Nous avons un locataire qui finalement a choisi de rester là où il était auparavant. Nous continuons les travaux d'aménagement et nous avons un certain nombre de contacts. »

Mme POTTIER

2/ Où en est la vente du site CANDIA ou bien où en sont vos projets pour cet ensemble ?

Mme le Maire : « Nous ne vendons pas le site CANDIA puisque nous venons de l'acheter. Nous avons tout à l'heure voté la numérotation de deux bâtiments afin de pouvoir les louer. Nous allons bientôt vous annoncer que nous avons deux entreprises qui souhaitent louer deux bâtiments sur le site.

Sur la seconde partie des « Bords de Loir », nous allons avoir un atelier participatif en novembre, avec la population et vous-même pour pouvoir réfléchir à l'avenir de ce site. Que doit-on démolir ? Que doit-on conserver ? Nous avons eu des étudiants en architecture qui ont travaillé sur le site. Nous vous présenterons leurs projets. Ces étudiants ont fait des projets sans avoir les bases financières. Ils ont fait en fonction de leur imagination. Nous ne pourrions donc

pas tout faire. Il y a des idées très intéressantes. Nous sommes également en cours avec des cabinets d'études pour l'analyse de la pollution. Le cabinet Audicé, dans le cadre des Petites Villes de Demain, va travailler afin de nous proposer aussi un aménagement. L'idée c'est d'avoir plusieurs propositions y compris celles des habitants et celles des élus, de réaliser quelque chose de consensuel.

M. FRIZON

3/ Nous avons été informés que vous aviez reçu un courrier du club de remise en forme destiné « au Maire et aux Conseillers » ! Ce courrier nous était donc destiné !

Depuis nous avons pu constater que ce club avait pu réintégrer ses locaux habituels. S'agit-il d'une solution définitive ou bien y-a-t-il toujours recherche d'un local ?

Mme le Maire : « J'ai reçu un courrier mais il était adressé à Mme le Maire. Suite à ce courrier, nous les avons reçus en mairie. Ce club est installé dans le gymnase, sur un site contraint en termes de sécurité, le lieu n'est pas adapté, il n'y a pas de visibilité. C'est une activité qui fonctionne bien. Ils ont créé une nouvelle association pour porter suite à la fin de la MJC. A l'issue de cette réunion, nous leur avons demandé quels étaient leurs besoins, la surface dont ils avaient besoin... afin de réfléchir à un autre lieu que celui-ci. Ils continuent leur activité dans le gymnase dans l'attente d'un autre bâtiment. Nous travaillons actuellement pour trouver une solution. D'autres associations sont aussi en recherche de locaux.

M. FRIZON

4/ Au vu des conséquences de la guerre en UKRAINE sur le coût de l'énergie, de la conséquence du réchauffement climatique sur l'état de nos réserves d'eau, nous proposons la création d'un groupe de réflexion sur les économies d'énergie et d'eau !

Ce groupe pourrait travailler sur la recherche d'économies pour la commune, mais aussi d'informations voire d'aides pour les Ludois.

M. FRIZON fait remarquer par exemple, que les toilettes de l'Espace Ronsard, restent parfois allumées, il pourrait être mis un détecteur. Dans ce groupe, il pourrait être abordé les ampoules leds, le chauffage, l'éclairage nocturne, les illuminations de Noël, la piscine...

Mme Le Maire : « Lors du dernier conseil, nous avons dit que de créer un groupe était une bonne idée, je vous précise que notre commune a déjà fait plusieurs actions et plusieurs projets :

- 1) Nous avons fait un appel d'offres en groupement de commandes avec la communauté de communes Sud Sarthe pour le gaz et l'électricité, nous ne subissons donc pas l'augmentation de tarif, il n'y a pas d'impact sur notre budget. Il faut bien sûr anticiper puisque nous subissons probablement cette augmentation en 2023.
- 2) Nous avons un projet sur un réseau de chaleur en centre-ville avec le département, et sur les énergies nouvelles à la piscine.

Sur les illuminations de Noël, je ne souhaite pas les annuler, nous sommes dans une ambiance anxiogène, je ne vois pas la ville du Lude sans illumination pendant cette période, de plus la part des dépenses est extrêmement faible sur notre budget global « électricité ».

Nous avons néanmoins besoin de sobriété et d'efforts, nous avons travaillé avec les équipes pour diminuer le nombre d'éclairage pour Noël, nous avons également investi sur des éclairages plus économiques à Leds. Nous allons également décaler la période d'illumination, nous commencerons le 1^{er} décembre pour la partie où il y aura le marché de Noël, les autres parties seront illuminées qu'à partir du 15 décembre et nous arrêterons les illuminations progressivement, au plus tard le 20 janvier 2023. Nous allons donc diminuer mais pas annuler.

Nous travaillons déjà pour la recherche d'économie d'énergie, il y a des bâtiments où beaucoup de choses sont encore à faire ; comme les changements de leds, les détecteurs.

Nous avons aussi de la pédagogie à faire puisque nous mettons à disposition nos bâtiments au profit d'associations, elles doivent aussi éteindre les lumières.

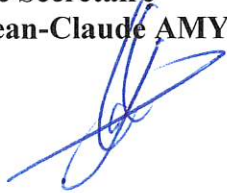
Nous avons également un travail à engager avec nos commerçants, sur le fait qu'ils ont encore de l'éclairage sur leur devanture toute la nuit, ce serait bien qu'ils éteignent en même temps que l'éclairage de la ville.

Ce groupe de travail, nous allons le créer et je vous invite à l'intégrer.

Toutes les commissions vont étudier les possibilités d'économie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20H55.

Le Secrétaire
Jean-Claude AMY



Le Maire
Béatrice LATOUCHE

